



## UNSA-SDIS 95

**RESPONSABLE - COHERENT - A VOTRE ECOUTE**

**Information semaine 49 - 2015**

### **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION CONFIRME LE LOGEMENT !**

Ce vendredi 27 novembre se tenait un Conseil d'Administration (CASDIS) à la Direction. Au centre des débats six délibérations qui viennent ponctuer deux ans de négociations :

- Effectifs SPP dans les CIS et CTA-CODIS
- Temps de travail des SPP
- EJG dans les CIS et CTA-CODIS
- Modalités du logement des SPP
- Classement des CIS
- Modalités pour les journées d'absence

C'est bel et bien un choix politique qui a été voté à l'unanimité par les élus du CASDIS (conseil départemental et municipalités), de consacrer près de 11 millions d'euros pour reconduire le principe « d'autolocation ».

**Etre un syndicat responsable, c'est aussi reconnaître cela, dans un contexte budgétaire morose pour les collectivités. C'est pourquoi l'UNSA a chaleureusement remercié le Conseil d'Administration pour cette décision.**

**Toutefois, le protocole signé, nous avons attiré l'attention de l'ensemble du CASDIS sur notre vigilance à ce que les notes de service qui en découleront respectent strictement l'esprit des négociations.**

**Monsieur Arnaud BAZIN, Président du Conseil Départemental et du CASDIS s'est engagé à ce que le protocole soit « appliqué précisément et loyalement. »**



### **GREVE OU PAS GREVE ?**

La question de rejoindre ou pas la CGT dans le mouvement de grève du 3 décembre s'est posée. Au plan national, il a été décidé de laisser la décision aux syndicats UNSA départementaux en fonction du contexte local.

**Pour l'UNSA-SDIS 95, les revendications de ce mouvement ne sont pas adaptées aux réalités du sdis 95 :**

*« Pour conserver notre pouvoir d'achat, nous avons accepté des baisses d'EJG dans la quasi-totalité des centres de secours ».*

**Ne soyons pas amnésiques, il s'agissait clairement du contrat de départ pour conserver « l'autolocation », ce qui vient d'être voté à l'unanimité du Conseil d'Administration. Soyons responsables, mission accomplie !**

*« Nous exigeons que les personnels non logés bénéficient de l'Indemnité d'Administration et de Technicité !!! ».*

**Défendre aujourd'hui le pouvoir d'achat des non-logés, c'est bien mais il aurait mieux fallu soutenir l'UNSA-SDIS 95 qui, seule, propose l'IAT et l'IFTS depuis de nombreux mois (voir PV réunion de négociations du 19 mai 2015).**

*« Les effets dévastateurs de la réforme de la filière Sapeurs Pompier [...]. Nous demandons donc que les agents ayant validés l'INC 2 soient nommés adjudant avant que l'étau de la filière se resserre. »*

**Il s'agit là soit d'une totale méconnaissance, soit de propos volontairement mensongers. La nouvelle filière a, au contraire, purement et simplement supprimé le plafond du nombre d'adjudants qui, avant, était limité à 1/12ème de l'effectif de référence. En outre, elle oblige à nommer tous les chefs de la garde au grade d'adjudant ; piquet qui avant pouvait être tenu par des sergents.**

*« Remplacement des postes de professionnels [...] par des emplois précaires (spp seconde classe) ».*

**Non seulement le SDIS 95 n'a jamais eu recours au recrutement de sapeurs de 2ème classe mais comment peut-on comparer un recrutement en échelle 3 de la fonction publique à un emploi précaire ???**

**Pour l'UNSA-SDIS 95, la priorité est de faire preuve d'une vigilance sans aucune faille concernant la rédaction des notes de service : astreinte pour toutes les catégories de SPP, décompte des journées d'absence, sujétions de service et mesures transitoires concernant les situations familiales.**



**Pour toutes ces raisons,  
l'UNSA-SDIS 95 n'appelle pas à la grève le 3 décembre.**